



DELIBERATION

N° CP_2026_06_009

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 2 JUIN 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE : Pôle éducation, culture et vie associative/Mission sport

OBJET : Interventions dans le domaine du sport

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, M. GERAUDIE, Mme LALOGÉ, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BUSSIÈRE, excusé, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à Mme MANUS ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Il est proposé d'examiner des demandes de subvention déposées ces dernières semaines auprès du Département dans le domaine du sport au titre :

- du soutien à l'organisation de manifestations sportives ;
- de l'aide à l'équipement des clubs sportifs amateurs ;
- de l'aide aux sportifs de haut niveau.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				11 600 €
Recettes				

RAPPORT

I. SOUTIEN FINANCIER AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Département attribue chaque année des subventions aux manifestations sportives nationales ou internationales organisées en Haute-Vienne et inscrites aux calendriers officiels des fédérations, ainsi que pour la tenue de tournois sportifs. Il a été saisi à ce titre de 3 demandes auxquelles il est proposé de répondre favorablement :

Demandeur	Manifestation	Subvention proposée
Cercle hippique de la Brame	Concours hippique national du Dorat, en août 2026 - budget prévisionnel : 31 600 €	700 €
Limoges couleurs basket	Open plus 3x3 de Limoges, du 28 au 30 mai 2026 - budget prévisionnel : 43 974 €	2 000 €
Association sportive Panazol rugby	6 ^{ème} édition du tournoi des jaunes et bleus, le 18 avril 2026 - budget prévisionnel : 9 800 €	600 €*
Total		3 300 €

* Subvention attribuée en fonction du nombre d'équipes participantes au tournoi et du nombre d'équipes participantes en provenance hors de l'ex-région Limousin ainsi que des catégories d'âge.

II. AIDE A L'ÉQUIPEMENT DES CLUBS SPORTIFS AMATEURS

Le Département soutient chaque année la pratique sportive amateur, notamment par le biais d'aides à l'équipement dont le montant est fonction des effectifs et des écoles de sport et des clubs. Il est proposé d'allouer, dans ce cadre, les subventions suivantes :

- 250 € au Cyclo club Bosmie l'Aiguille ;
- 500 € à l'association Les grimpeurs de Noblat ;
- 1 250 € à l'Association sportive d'Eymoutiers.

III. AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le Département soutient financièrement les sportifs confirmés ou disposant d'un potentiel pour accéder au haut niveau. Le dispositif, actualisé en 2026, est doté d'une enveloppe financière de 10 000 € pour 2026.

Concernant exclusivement les sports individuels, cette intervention vise principalement à contribuer au développement du sport de haut niveau en Haute-Vienne et à soutenir des athlètes confirmés ou disposant d'un potentiel pour accéder au haut

niveau, notamment les jeunes sportifs en devenir. Ses conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau ;
- être domicilié fiscalement et licencié en Haute-Vienne, sauf si aucune structure n'est disponible sur le département pour la pratique de son activité sportive ;
- ne pas exercer, en principe, d'activité salariée à temps complet ;
- s'engager, par la signature d'une convention de paiement, à satisfaire à certaines obligations (progression dans la pratique de la discipline, participation à des actions de promotion du sport en entreprise par le Département...).

L'aide départementale est destinée à la prise en charge de frais de déplacements, d'hébergement, d'acquisition de matériels et de stages. Elle est attribuée pour une durée d'un an et versée au club d'appartenance du bénéficiaire pour le compte de celui-ci, sur production des justificatifs correspondants.

Le dispositif prévoit aussi la possibilité d'accompagner un sportif sur plusieurs années consécutives pour soutenir dans la durée un athlète dont les résultats progressent. L'aide du Département est plafonnée à 800 € sur l'année et 5 000 € sur la carrière du sportif. 5 dossiers au maximum peuvent être retenus chaque année pour une même discipline, sur la base du classement opéré préalablement par le conseiller technique de la ligue ou du comité, avec une dérogation possible si le nombre de dossiers recevables sur une année s'avère trop limité au regard des crédits ouverts pour le dispositif.

Le barème des aides est le suivant :

	Sportifs en pôles		Sportifs hors pôles	
	Pôle Espoir	Pôle France		
Collectif national	300 €	300 €	Collectif national	300 €
Espoir	600 €	700 €	Espoir	700 €
Relève	700 €	800 €	Relève	800 €
Elite	700 €	800 €	Elite	800 €

Pour la saison sportive 2025-2026, 9 demandes, présentées dans le tableau en annexe, ont été déposées auprès du Département. Elles répondent aux critères d'éligibilité du dispositif et il est donc proposé de les retenir pour un montant global de crédits de 6 300 €.

DECISION

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 juin 1991 approuvant la mise en place d'une aide départementale aux sportifs de haut niveau, du 21 juin 2018 portant adaptation du dispositif à la nouvelle classification ministérielle des listes des sportifs de haut niveau, des 10 février 2022, 10 avril 2025 et 2 avril 2026 élargissant les critères d'accessibilité au dispositif ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 1992 instaurant un dispositif de soutien aux manifestations sportives ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 25 mars 2010 accordant une bonification d'aide aux clubs ayant une équipe féminine junior ou senior ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 5 novembre 2010 accordant une bonification d'aide aux clubs mettant en œuvre des actions en cohérence avec l'Agenda 21 du Département ;

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 14 avril 2011 adoptant de nouvelles modalités pour le calcul des subventions d'équipement aux clubs amateurs et du 27 octobre 2011 appliquant les critères de calcul des subventions d'équipement aux clubs amateurs et aux sections des clubs omnisports ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 21 octobre 2013 accordant une bonification de subvention aux clubs permettant la pratique handisport et sport adapté ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative à la politique départementale dans le domaine du sport ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 relative au Budget primitif (BP) 2026 ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle des Commissions n°1 de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'accorder, au titre de l'année 2026, les subventions suivantes dans le domaine du sport :

- 3 300 € pour l'organisation des manifestations sportives présentées dans le tableau du rapport ci-dessus ;
- 250 € au Cyclo club Bosmie l'Aiguille, 500 € à l'association Les grimpeurs de Noblat et 1 250 € à l'Association sportive d'Eymoutiers pour l'acquisition de matériels dans le cadre du dispositif départemental d'aide à l'équipement des clubs sportifs amateurs ;
- 6 300 € aux 9 sportifs de haut niveau répertoriés dans le tableau en annexe ;

d'autoriser le Président du Département à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

25 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT, M. BOST, M. BUSSIÈRE (délégation de vote à M. BOST), M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme GENTIL (délégation de vote à Mme MANUS), M. GERAUDIE, Mme LALOGUE, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, Mme MANUS, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, M. OSTROWSKI, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE